

Paris, le 20 novembre 2017

Monsieur Jean-Marc HUART
Directeur Général de l'enseignement scolaire
Ministère de l'Education nationale
110 rue de Grenelle
75357, PARIS SP 07

Monsieur le Directeur Général,

Nous sollicitons à nouveau un rendez-vous avec la DGESCO car les textes qui ont été délivrés présentent plusieurs points qui continuent de nous inquiéter et qui soulèvent de légitimes questions à ceux qui vont devoir les appliquer.

Cela fait plus de 2 ans maintenant que nous vous alertons sur la rédaction de ces textes car nous sommes sur des activités qui sont à hautes responsabilités et il s'agit bien que chacun sache avec précision quelles sont les siennes. Malgré nos relances, nous nous trouvons confrontés à un texte qui pose encore de sérieuses questions pour son application.

La première est que ce texte est arrivé en cours d'année scolaire ce qui rend son application inopérante, des projets ayant été engagés en conformité avec les textes précédents.

Ensuite, nous levons des contradictions entre les textes que ce soit par rapport au code de l'éducation (l'article L. 363-1) ou aux règles définies dans le code au titre Ier du livre II du code du sport, qui doivent être levées. Sans parler des contradictions avec les circulaires encore en vigueur...

Enfin, comme nous l'avions soulevé cette circulaire sans accompagnement des cadres pose plus de questions qu'elle n'en résout et remet en question son application nationale uniforme (voir l'ensemble de nos questions en annexe).

Dans ce contexte, nous souhaiterions profiter de cette période transitoire (car difficile d'appliquer une circulaire en cours d'année scolaire) pour remettre à plat ce texte. Nous nous permettons insister pour mener cela dans des délais courts car il y a des interprétations du texte qui vont poser problème sur le plan organisationnel mais aussi sur le plan juridique ce que nous serions bien avisés d'éviter.

Lors de cette réunion, nous souhaiterions associer des CPD qui pourraient ainsi croiser avec vous l'application de cette circulaire avec les réalités de terrain. Cette réunion aurait pour but de régler les principales questions et d'obtenir un guide (ou une foire aux questions) à destination des DASEN, IEN, CPC, CPD, ainsi qu'un accompagnement des conseillers pédagogiques sachant que nous avons demandé un séminaire national de formation et acté l'idée du guide avec le précédent gouvernement.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Général, à l'expression de notre considération distinguée.



Benoît HUBERT
Secrétaire Général du SNEP-FSU



Francette POPINEAU
Co-Secrétaire générale du SNUipp-FSU